

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 44

Défense.

SERVICE DES ESSENCES

Rapporteur spécial : M. René CHAZELLE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, André Fosset, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexes, 1916 (tomes I à III et annexe 51), 1919 (tome III) et in-8° 360.

Sénat : 61 (1975-1976).

Loi de finances. — Défense - Essences.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
PREMIERE PARTIE. — Grandes lignes du projet de budget et considérations générales	5
1. — Les mesures de réduction et leurs conséquences sur les utilisateurs militaires	6
2. — La situation du personnel	6
3. — La situation financière	7
DEUXIEME PARTIE. — Analyse des recettes et des dépenses du service ..	9
CHAPITRE PREMIER. — Recettes et dépenses d'exploitation	9
CHAPITRE II. — Les investissements	13
Conclusion	15
ANNEXE n° 1. — Evolution des crédits par grandes masses	17
ANNEXE n° 2. — Répartition des cessions par clients	18
ANNEXE n° 3. — Evolution des droits et taxes	19

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Essences, qui avait fait un bond considérable en 1975, puisqu'il était passé de 757 millions de francs à 1,175 milliard de francs, fait preuve au contraire, en 1976, d'une grande modestie : il atteint globalement 1,226 milliard de francs, et l'augmentation qui en résulte, soit 51,2 millions de francs, représente simplement une croissance de 4,36 %.

Je compte vous présenter en deux parties les résultats de l'étude menée sur ce budget annexe :

— une première partie décrira les grandes lignes du projet et formulera un certain nombre de considérations générales ;

— une seconde partie analysera les recettes et les dépenses du Service.

PREMIERE PARTIE

GRANDES LIGNES DU PROJET DE BUDGET

ET CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget annexe des Essences comporte deux grandes divisions : l'exploitation et les investissements.

A l'intérieur du budget global de 1,226 milliard de francs, les crédits se répartissent ainsi entre ces deux divisions :

	1975	1976	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
A. — <i>Exploitation</i>	1 136,9	1 187,2	+ 50,3 (+ 4,4 %)
B. — <i>Investissements</i>	37,9	38,8	+ 0,9 (+ 2,4 %)
Totaux	1 174,8	1 226	+ 51,2 (+ 4,36 %)

On constate que les dépenses d'exploitation qui sont, et de loin, les plus importantes, augmentent de 4,4 %, tandis que la progression des investissements est limitée à 2,4 %.

Le projet de budget a été établi sur des données assez austères :

— les restrictions de consommations, qui avaient servi de base aux prévisions de 1975, sont maintenues pour 1976 ;

— les prévisions de hausses économiques, en dehors du secteur des rémunérations, sont contenues dans des limites assez étroites pour que l'augmentation moyenne des prix de cession aux utilisateurs ne dépasse pas 6,6 % (dans l'hypothèse, bien entendu, de la stabilité des prix de base des produits pétroliers).

L'étude de ce projet de budget a permis de dégager un certain nombre de considérations de synthèse qui sont exposées ci-après.

1. — LES MESURES DE RÉDUCTION ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LES UTILISATEURS MILITAIRES

Après les événements de novembre 1973, les Gouvernements ont été amenés à prendre des mesures de restriction, qui se sont traduites en France, à compter du 15 juillet 1974, par les décisions suivantes :

- 10 % d'économie sur les carburants opérationnels ;
- 20 % d'économie sur les autres carburants.

Ces restrictions ont été maintenues en 1975, et nous en avons signalé les conséquences regrettables pour les armées. Elles viennent d'être reconduites pour l'élaboration du projet de budget de 1976, et elles entraîneront des conséquences extrêmement dommageables sur les possibilités d'instruction et d'entraînement de nos armées (par exemple, et pour nous en tenir à l'essentiel : suppression d'exercices, réduction du nombre d'heures de vol d'entraînement des pilotes sur avions d'armes, sorties à la mer moins nombreuses).

Si l'on ajoute à ces réductions d'activités, qui ont une incidence certaine sur le moral du personnel, le fait qu'il a fallu effectuer des prélèvements en 1974 sur les stocks spéciaux des armées, on arrive à cette conclusion qu'il serait dangereux de s'installer dans une situation qui aurait dû rester temporaire ; un redressement s'impose, et il serait sans doute prudent de ne pas attendre le budget de 1977 pour le réaliser (1).

2. — LA SITUATION DU PERSONNEL

Le projet de budget du Service des Essences des Armées comporte les crédits correspondant aux mesures générales dont bénéficiera le personnel civil ou militaire de la Défense, et notamment celles qui améliorent la condition des agents de la catégorie B.

L'année 1976 verra également la sortie des statuts particuliers, depuis si longtemps attendus, concernant les officiers d'administration et les officiers du cadre technique du Service des Essences ; les décrets sont actuellement en cours de mise au point.

(1) Le collectif de fin d'année qui vient d'être déposé prévoit des crédits supplémentaires pour les carburants des Armées, mais de valeur bien modeste (64,7 millions de francs pour l'ensemble du Ministère).

3. — LA SITUATION FINANCIÈRE

On rappelle que la Direction centrale des Essences établit chaque année :

— les documents de la comptabilité publique, qui rendent compte de l'exécution du budget annexe et conduisent à des opérations budgétaires de régularisation ;

— les documents de comptabilité générale, qui aboutissent aux comptes de résultats : bilan, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits.

Pour le dernier exercice connu, c'est-à-dire au 31 décembre 1974, les écritures budgétaires font apparaître un léger excédent des dépenses sur les recettes : 1,756 million de francs ; ce léger déficit, qui fait suite à un bénéfice de 15,7 millions de francs en 1973, résulte du fait que les marges du Service des Essences des Armées ont été calculées en octobre 1973 et n'ont pas été réévaluées ensuite en fonction des hausses diverses, plus importantes que prévu. La Direction centrale des Essences n'a pas réévalué ses marges au cours de l'année 1974 en raison de la situation difficile dans laquelle se sont trouvées les armées, les crédits « carburants » n'ayant pas été revalorisés en proportion de l'augmentation des prix des produits.

Au bilan établi par la comptabilité générale du Service, les chiffres sont différents, car ils tiennent compte d'autres éléments patrimoniaux que la comptabilité budgétaire, et notamment des « créances à recouvrer sur les clients ». Au bilan de 1974, c'est un bénéfice de 10,7 millions de francs qui apparaît, et qui est à comparer à celui de 1973 : 21,4 millions de francs.

Pour 1975, le Service des Essences des Armées espère parvenir à une gestion équilibrée, avec recettes et dépenses sensiblement du même ordre.

Le solde du *fonds d'amortissement* est passé de 29,6 millions de francs au 31 décembre 1973 à 32 millions de francs au 31 décembre 1974, par le jeu normal de l'accroissement des immobilisations.

Le *fonds de réserve* reste toujours plafonné, depuis 1957, à 35 millions de francs ; au-delà de ce plafond, les excédents doivent être réservés au Trésor. En fait, le solde du compte était de 31,3 mil-

lions de francs à la fin de 1973 et de 19,2 millions de francs à la fin de 1974, mais il faut rappeler qu'il est devenu difficile d'établir avec certitude des prix de cession prévisionnels, dans le secteur des produits pétroliers, et qu'une erreur d'appréciation « en trop » peut se traduire en fin d'année par un bénéfice qui conduise à dépasser le plafond actuel ; le surplus irait alors au Trésor et le Service serait vidé d'une partie de sa substance. La demande de relèvement à 50 millions de francs présentée au Ministère des Finances en 1974 est restée sans réponse.

La dotation du *fonds des approvisionnements généraux*, qui avait été fixée à 103 millions de francs par la loi de finances pour 1968, a été portée à 270 millions de francs par la loi de finances rectificative du 27 décembre 1974 (au lieu de 300 millions de francs demandés par le Service des Essences) ; on sait que cette dotation marque le volume maximum du patrimoine de ce fonds qui est constitué par la somme de son « avoir en deniers » et de son « avoir en matières » ; or, ce dernier élément, à la fin de 1974, est à lui seul égal à 251,2 millions de francs ; il reste peu de place pour « l'avoir en deniers », et il faut placer en « restes à payer » des sommes importantes. Un rééquilibrage paraît s'imposer.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU SERVICE

L'évolution des crédits par grandes masses, en recettes comme en dépenses, est donnée en annexe n° 1.

Ci-après, nous examinerons successivement l'exploitation puis les investissements.

CHAPITRE PREMIER

Recettes et dépenses d'exploitation.

1. — ÉVOLUTION DES RECETTES

Entre le budget de 1975 et le projet pour 1976, l'évolution des recettes d'exploitation est la suivante :

CHAPITRES	1975	1976	VARIATIONS	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage).	
70-01. — Produits d'exploitation (cessions aux clients militaires et civils).....	1 129,6	1 179	+ 49,4	+ 4,4
71-01. — Subvention d'exploitation du budget général : achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	3,3	3,7	+ 0,4	+ 12,1
76-01. — Produits accessoires : locations de wagons, vente de produits ou de matériels divers	4	4,5	+ 0,5	+ 12,5
Totaux	1 136,9	1 187,2	+ 50,3	+ 4,4

Cette augmentation de 4,4 % attendue de la vente des carburants et ingrédients aux utilisateurs militaires et civils (chapitre 70-01) ne se répartit pas uniformément selon les clients : l'annexe n° 2 ci-jointe montre que l'Armée de Terre, l'Armée de

l'Air et la Gendarmerie ont augmenté leurs crédits d'achats au Service des Essences dans une proportion allant de 4,2 à 6,9 % ; la Marine, au contraire, les réduit de 8,8 % et la Direction technique des armements terrestres de 7,2 %. Les « autres services de l'Etat » augmentent leurs crédits de 109 %, mais ce taux s'applique à des achats de valeur relativement modeste.

Il est intéressant de comparer sur quelques années l'évolution des consommations en volume et en valeur. La comparaison ci-dessous porte sur la vente des seuls carburants, qui est, de loin, la partie la plus importante des ressources du Service :

OBJET	1974	1975 (Prévisions.)	1976 (Prévisions.)
Consommations globales en volume (mètres cubes)	1 138 830	1 142 000	1 142 000
Valeur globale (en milliers de francs).	981 798	1 055 882	1 125 569
Pourcentages d'évolution par rapport à 1973 :			
En volume	— 19,5 %	— 19,3 %	— 19,3 %
En valeur	+ 58,8 %	+ 70,7 %	+ 82 %

On peut ainsi formuler les constatations :

— par rapport à 1973, les ventes (c'est-à-dire la consommation des clients) ont diminué de 19,3 % en volume et augmenté de 82 % en valeur ;

— par rapport à 1975, les ventes seront, par hypothèse, de volume identique, mais produiront 6,6 % de plus en valeur, par suite de la hausse moyenne des prix de cession.

2. — LES PRIX DE CESSION

Les tarifs de cession des carburants et ingrédients sont très sensibles à l'évolution du coût des produits pétroliers car, des trois éléments constitutifs de ces tarifs (prix d'achat du produit, droits et taxes, marge d'exploitation du Service), c'est évidemment le premier qui est de beaucoup le plus important.

On sait qu'après les hausses considérables consécutives aux événements de novembre 1973, il avait fallu renoncer à la formule du « prix moyen des achats effectués sur le fonds des approvisionnements généraux », qui avait l'avantage d'amortir les hausses tant qu'elles restaient modérées. La méthode des « prix réels sur

les derniers achats », adoptée en 1974, avait entraîné des pourcentages d'augmentation allant de 47 % pour l'essence-avion à 80 % pour le carburéacteur.

Depuis cette mise à niveau, les prix ont relativement peu varié ; le tableau ci-dessous permet de comparer les prix de cession appliqués au 1^{er} juillet 1975 avec les prix prévisionnels qui ont servi de base au calcul du projet de 1976 :

	PRIX de cession au 1 ^{er} juillet 1975.	TARIFS prévisionnels 1976.	Pourcentage d'évolution.
	(En francs/hectolitre.)		
Essence auto militaire.....	167,70	167,40	»
Essence avion 100/130	163,69	172,25	+ 5,2 %
Carburéacteur T. R. O.	65,84	65,20	- 0,1 %

Par rapport aux prix en vigueur dans le secteur civil, les prix de cession du Service des Essences restent toujours compétitifs :

PRODUITS	PRIX DE CESSION du S. E. A. au 1 ^{er} juillet 1975.	PRIX CIVILS au 1 ^{er} juillet 1975 (stations-services, zone D pour l'essence auto, aérodrome d'Orly pour les carburants avion).
	(En francs/hectolitres.)	
Essence auto militaire (1).....	167,70	175,31
Essence avion 100/130	163,69	184,24
Carburéacteur T. R. O.	65,84	65,61

(1) L'essence auto militaire possède des caractéristiques physico-chimiques plus proches du « supercarburant » que de l'essence auto civile ; toutefois, elle supporte les droits et taxes de l'essence auto civile et non ceux frappant le « supercarburant » ; son prix est donc comparé à celui du « supercarburant » mais le prix de ce dernier, donné ci-dessus, est corrigé afin de rendre la comparaison homogène, et ne comporte que les taxes de l'essence auto civile.

L'évolution des taxes est décrite dans le tableau ci-joint en annexe n° 3.

3. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

Achats de carburants, ingrédients et matériels.

Les dépenses correspondant à ces achats sont imputées au chapitre 60-01, qui passe de 943,3 à 956,4 millions de francs ; l'augmentation, 13,1 millions de francs, est relativement modeste puisqu'elle ne représente que 1,4 % des crédits de 1975.

Dépenses de personnel.

Les effectifs évoluent très peu : on note seulement une augmentation de cinq unités : quatre militaires et un civil (1). Sur les chapitres 61-01 à 61-06 (personnel et charges sociales) et sur le chapitre 62-01 (taxes sur les salaires) la progression moyenne, qui est de 24,2 %, provient donc, pour l'essentiel, de l'ajustement des rémunérations :

	Millions de francs.
— <i>en mesures acquises</i> : extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques et des augmentations de salaires accordées en 1975, amélioration des carrières de la catégorie B, ajustements divers.....	13,1
— <i>en mesures nouvelles</i> : provisions pour augmentation des rémunérations publiques et des salaires ouvriers, prestations familiales et ajustements divers.....	9,7
Total	22,8

Dépenses d'entretien et fonctionnement du service.

Nous regroupons sous cette rubrique un certain nombre de chapitres dont l'évolution d'une année à l'autre est retracée ci-dessous :

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
63-01. — Biens et services de consommation courante...	26,9	32,5	+ 5,6	+ 20,8
64-01 et 64-02. — Transports et déplacements	38,4	41,8	+ 3,4	+ 8,8
66-01. — Frais divers de gestion....	14	16,3	+ 2,3	+ 16,4
68-01. — Versement au fonds d'amortissement	20	23	+ 3	+ 15
Total pour l'entretien et le fonctionnement.	99,3	113,6	+ 14,3	+ 14,4

(1) En 1976, 2 167 unités dont 406 militaires et 1 761 civils, au lieu de 2 162 personnes en 1975, dont 402 militaires et 1 760 civils.

Les augmentations constatées sur cette rubrique correspondent aux ajustements estimés nécessaires pour faire face en 1976 :

- soit à la hausse générale des prix et des tarifs ;
- soit au volume des immobilisations du Service des Essences (chapitre 68-01).

En bref, si l'augmentation moyenne des dépenses d'exploitation se ramène simplement à 4,4 % alors qu'on a constaté ci-dessus des taux de croissance de 24,2 % sur les dépenses de personnel et de 14,4 % sur les frais divers de fonctionnement, cela tient au fait que le chapitre des carburants progresse seulement de 1,4 %.

CHAPITRE II

Les investissements.

1. — ÉVOLUTION DES RECETTES

En matière d'investissements, les ressources du Service des Essences des Armées sont assurées par des prélèvements sur le fonds de réserve et sur le fonds d'amortissement, ainsi que par une contribution du budget militaire aux dépenses d'équipement extra-industrielles.

Le volume global de ces ressources varie très peu d'une année à l'autre ; l'évolution par chapitre est donnée par le tableau ci-dessous :

CHAPITRES	1975	1976	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
79-80. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches	0,9	0,8	— 0,1
79-90. — Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles	20	24	+ 4
79-91. — Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement	6	4	— 2
79-92. — Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriels	11	10	— 1
Totaux	37,9	38,8	+ 0,9

2. — EVOLUTION ET NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

L'évolution des crédits de paiement et des autorisations de programme est la suivante :

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1975	1976	Différence.	1975	1976	Différence.
	(En millions de francs.)					
695-01. — Etudes et recherches.....	0,7	0,75	— 0,05	0,9	0,8	— 0,1
695-02. — Infrastructure et équipement des installations industrielles.	34	33,5	— 0,5	26	28	+ 2
695-03. — Infrastructure et équipement des installations non industrielles	9,5	11,6	+ 2,1	11	10	— 1
Totaux	44,3	45,85	+ 1,55	37,9	38,8	+ 0,9

A la légère diminution des crédits de paiement constatée l'an dernier succède donc, en moyenne, une très légère augmentation, qui a été jugée suffisante compte tenu, notamment, des reports de crédits attendus sur les chapitres concernés. Voici quelques détails :

— sur le chapitre 695-01, les crédits de paiement sont en diminution ; il existe, en effet, des reports en provenance des exercices antérieurs et qui sont dus aux difficultés rencontrées dans la progression des études et des expérimentations, aussi bien en ce qui concerne les matériels prototypes que la mise au point des produits pétroliers ;

— Sur le chapitre 695-02, les crédits de paiement n'ont été que faiblement ajustés, afin d'absorber les reports antérieurs de crédits. Les autorisations de programme permettront de continuer la modernisation progressive et le gros entretien du patrimoine immobilier du Service des Essences des Armées ; les seules opérations nouvelles de quelque importance se situent à Satory (2 millions de francs en autorisations de programme) et à Saint-Marcel-lès-Valence (4 millions de francs en autorisations de programme, y compris l'acquisition du terrain) ;

— sur le chapitre 695-03, les autorisations de programme sont sensiblement du même ordre qu'en 1975 et les prévisions de crédits de paiement ont été ajustées en baisse pour tenir compte des reports existants.

CONCLUSION

En résumé, l'élaboration du budget annexe des Essences pour 1976 a été faite dans un climat de grande austérité. Le fonctionnement du Service lui-même n'en subira sans doute pas de conséquences dommageables en 1976, mais il n'en sera pas de même pour les utilisateurs relevant du Ministère de la Défense, lesquels supportent déjà depuis deux ans de sévères restrictions de consommations qui pèsent sur leurs activités. Un accroissement des crédits de carburants dans les trois Armées, la Gendarmerie et les Services communs paraît inéluctable dans un avenir proche. Cela dit, il faut bien reconnaître qu'au moment où ce budget a été établi, il était difficile d'adopter d'autres bases que celles qui ont été retenues.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget annexe des Essences des Armées.

ANNEXE N° 1

SERVICE DES ESSENCES

Evolution des crédits par grandes masses de 1975 à 1976.

	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
1° Recettes prévues.				
a) Exploitation :				
Cessions aux parties prenantes militaires	1 116,1	1 162,4	+ 46,3	+ 4,1
Cessions aux parties prenantes civiles. Armées alliées, O. T. A. N., recettes accessoires	1,8	2,4	+ 0,6	+ 33,3
	19	22,4	+ 3,4	+ 17,9
Totaux	1 136,9	1 187,2	+ 50,3	+ 4,4
b) Investissements :				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve.....	0,9	0,8	— 0,1	— 11,1
Recettes de caractère industriel :				
Prélèvement sur le fonds d'amortissement	20	24	+ 4	+ 20
Prélèvement sur le fonds de réserve :	6	4	— 2	— 33,3
Recettes de caractère extra-industriel :				
Contribution du budget.....	11	10	— 1	— 9,1
Totaux	37,9	38,8	+ 0,9	+ 2,4
Totaux généraux des recettes....	1 174,8	1 226	+ 51,2	+ 4,4
2° Dépenses prévues.				
a) Exploitation :				
Personnel et charges sociales.....	94,3	117,1	+ 22,8	+ 24,2
Achats de carburants et ingrédients...	943,3	956,4	+ 13,1	+ 1,4
Dépenses d'exploitation.....	79,3	90,7	+ 11,4	+ 14,4
Versement au fonds d'amortissement..	20	23	+ 3	+ 15
Totaux	1 136,9	1 187,2	+ 50,3	+ 4,4
b) Investissements :				
Etudes et recherches.....	0,9	0,8	— 0,1	— 11,1
Dépenses de caractère industriel.....	26	28	+ 2	+ 7,7
Dépenses de caractère extra-industriel.	11	10	— 1	— 9,1
Totaux	37,9	38,8	+ 0,9	+ 2,4
Totaux généraux des dépenses....	1 174,8	1 226	+ 51,2	+ 4,4

ANNEXE N° 2

REPARTITION PAR CLIENT DES CESSIONS DE CARBURANTS ET D'INGREDIENTS

CHAPITRE 70-01 Produit d'exploitation.	1975	1976	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Cessions à :				
— l'armée de Terre.....	209,5	223,9	+ 14,4	+ 6,9
— la Gendarmerie.....	56,7	60,3	+ 3,6	+ 6,3
— l'armée de l'Air.....	592	616,6	+ 24,6	+ 4,2
— la Marine.....	96,5	88	— 8,5	— 8,8
Directions techniques :				
— armements terrestres.....	6,9	6,4	— 0,5	— 7,2
— constructions navales.....	4,5	5,1	+ 0,6	+ 13,3
— constructions aéronautiques.....	67,4	70,1	+ 2,7	+ 4
Autres services de l'Etat.....	3,3	6,9	+ 3,6	+ 109
Armées alliées et O. T. A. N.....	11,7	14,1	+ 2,4	+ 20,5
Divers	81,1	87,6	+ 6,5	+ 8
Totaux	1 129,6	1 179	+ 49,4	+ 4,4

ANNEXE N° 3

COMPARAISON DES DROITS ET TAXES INCLUS DANS LES PRIX DE CESSION 1974 ET 1975 ET DANS LES PRIX PREVISIONNELS 1976

DESIGNATION de la taxe.	ESSENCE AUTO MILITAIRE				ESSENCE AVION 100/130				CARBUREACTEUR T. R. O.			
	1974		1975	Prévi- sion- nel 1976.	1974		1975	Prévi- sion- nel 1976.	1974		1975	Prévi- sion- nel 1976.
	1 ^{er} janvier 1974.	17 juillet 1974.			1 ^{er} janvier 1974.	17 juillet 1974.			1 ^{er} janvier 1974.	17 juillet 1974.		
T. V. A.	21,96	22,71	22,71	22,71	22,74	22,74	22,74	22,74	7,93	7,93	7,93	7,93
Fonds de soutien aux hydro- carbures	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	»	»	»	»
Taxe intérieure.....	64,52	68,69	68,69	68,69	57,39	57,39	57,39	57,39	4,57	4,57	4,57	4,57
Timbre douanier.....	1,29	1,37	1,37	1,37	1,15	1,15	1,15	1,15	0,09	0,09	0,09	0,09
Total	87,85	92,85	92,85	92,85	81,36	81,36	81,36	81,36	12,59	12,59	12,59	12,59